

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 11 (1972)
Heft: 43

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire

Editorial	1
Vie économique	2
Mutations diplomatiques	3
Célébration du 1 ^e août	6
Les sociétés suisses de Belgique et du Grand-Duché	9
Vie culturelle et artistique	11
Vie de nos sociétés	14
Page de la femme	17
Le saviez-vous ?	19
Mots croisés	20
La 5 ^e Suisse	21
Tourisme	23
Sport	24
Petites annonces	24

NOS REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES

EN BELGIQUE :

Ambassade de Suisse, Bruxelles
Rue de la Loi 26 - 1040 Bruxelles
Tél. : (02) 12 78 43

Heures de réception : de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. du lundi au vendredi.

Consulat général de Suisse, Anvers (pour les provinces d'Anvers et du Limbourg), place du Meir 24 - 2000 Anvers - Tél. : (03) 33 95 40.

Heures d'ouverture : de 9 à 12 h. du lundi au vendredi.

AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Ambassade de Suisse, Luxembourg
Boulevard Royal 35 - Case postale 469
Luxembourg - Tél. : 2.74.74

Heures d'ouverture : de 9 à 11 h. et de 15 à 17 h. du lundi au vendredi.

LE COURRIER SUISSE

Pour la correspondance rédactionnelle

Editeur responsable : J. Pierrehumbert
Bd Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles

Commission de rédaction : A. Berguer, J.-C. Montandon et J. Pierrehumbert.
Collaborateur : J. Amman.

Pour la correspondance relative à la publicité

Edition et Publicité : E.P.I.C. s.p.r.l.
Av. Prekelinden 138 - 1200 Bruxelles
Tél. : (02) 35 62 69 - 35 88 65

Pour les versements relatifs aux abonnements et à la publicité

C.C.P. 261 de la Société Générale de Banque (square Montgomery) pour le compte « Courrier Suisse » numéro : 210 0900 555 59.

Editorial

A l'occasion du 50^e Congrès des Suisses de l'étranger qui s'est déroulé à Berne fin août, nous aimerions reparler de la CIN-QUIEME SUISSE, notre « grande patrie » répartie sur 5 continents et comptant plus de 311.000 citoyens et citoyennes. Ces lignes s'adressent aussi bien à nos compatriotes qu'à nos nombreux amis belges et nous pensons qu'un bref historique s'impose.

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) remonte à l'année 1916, au cours de laquelle un premier groupement a été créé à Londres. En 1917, la Commission des Suisses de l'Etranger (CSE) vit le jour, elle constitue en quelque sorte le parlement de la 5^{me} Suisse. Ses membres sont élus en majorité par les groupements suisses de l'étranger. Enfin, en 1919, le Secrétariat des Suisses de l'étranger (SSE) vient compléter cette organisation, il est l'organe exécutif de la CSE.

Chaque année, un congrès réunit dans notre mère patrie les Suisses venus des 4 coins du globe, congrès au cours desquels la CSE et le SSE font part de leurs travaux et où l'avis des participants est sollicité et discuté, sur nombres de problèmes les touchant de très près.

C'est ainsi qu'en octobre 66, après de nombreuses années de laborieuses discussions au sein de notre organisation et avec nos autorités, d'ailleurs toujours représentées à ces congrès, le peuple suisse a accepté le fameux article 45 bis reconnaissant dans la constitution helvétique l'existence même de la 5^{me} Suisse.

Depuis lors, de nombreux progrès ont été enregistrés, dans le domaine des assurances sociales (AVS), militaire, de l'assistance ou de la fiscalité, et enfin celui des droits politiques des Suisses de l'étranger qui fut le thème de ce 50^{me} congrès.

Nous sommes très fiers de notre organisation et de l'immense soutien qu'elle nous apporte. Nous constatons avec plaisir que nos amis belges résidant à l'étranger (au nombre d'environ 500.000) ont tenu à Namur en septembre leur premier Congrès. Ils envisagent aussi la création d'un secrétariat permanent. Les résolutions qu'ils ont adoptées sont très voisines de celles résultant des débats de nos congrès.

Malgré une tendance toujours plus marquée à l'assimilation dans les pays de résidence, on constate tant chez les Belges que chez les Suisses le besoin réel de maintenir, voire de renforcer le contact avec la mère patrie.

Pourquoi cette dénomination 5^{me} Suisse, tout simplement parce qu'après la Suisse alémanique, la Suisse romande, le Tessin et le pays romanche, il y a le monde où les helvètes ou leurs descendants sont dispersés. Il était utile de les regrouper et de créer un lien solide avec leur pays.

Pour terminer, nous citerons encore quelques chiffres. En 1971, la population de la 5^{me} Suisse comptait 311.000 âmes, réparties sur les 5 continents et regroupées en 554 sociétés régionales.

La carte schématisée reproduite sur notre couverture illustre la présence suisse en Europe, actuellement 196.000 personnes, au sein de 295 sociétés, réparties dans 59 arrondissements consulaires.

La cinquième Suisse est plus vivante que jamais et ses membres sont et restent des ambassadeurs de notre pays dans le domaine économique et culturel, ils aident au rayonnement de notre patrie et facilitent son expansion fort limitée sur le territoire national.